



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 118440

Texte de la question

M. Gérard Cherpion appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur ses conséquences pour le traitement de certaines maladies de la peau. La dermatologie ne fait pas partie en effet des spécialités se voyant reconnaître un accès direct pour le patient ayant choisi un médecin traitant, ce qui peut parfois occasionner un délai supplémentaire pour le diagnostic de pathologies graves comme le mélanome. Il semble pourtant que ce genre de tumeurs cancéreuses doive faire l'objet du dépistage le plus précoce possible afin d'augmenter les chances de guérison. Il souhaite connaître son avis sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Cherpion](#)

Circonscription : Vosges (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118440

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1504